

Direction  
Sous-direction Ressources  
Groupement Administration, Finances et Archives  
Service Assemblées, Administration, Achats

**Le président du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de  
secours**

Réf. : 2024 - 1477

## **Arrêté portant délégation de signature aux personnels du CISM Chartres (groupement territorial des CISM)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-33 ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;  
Vu la loi MATRAS 2021-1520 du 25 novembre 2022 ;  
Vu la délibération n° CA 2023-47 du 19 décembre 2023 du conseil d'administration relative à l'organigramme du service départemental d'incendie et de secours ;  
Vu l'arrêté n°2023-GAFA-03 du 21 décembre 2023 portant organisation du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir ;  
Vu l'arrêté n°2024-512 du 28 janvier 2024, portant délégation de signature aux personnels du CIS Mixte Chartres.

### **ARRETE**

**Article 1** - L'arrêté n° **2024-512** susvisé du président du conseil d'administration portant délégation de signature, est abrogé et remplacé immédiatement par les dispositions suivantes.

**Article 2** – Dans le cadre de ses attributions et des missions relevant du CISM Chartres, délégation de signature est donnée au **capitaine David CŒUR-JOLY**, chef du CIS mixte, et en cas d'absence, au **lieutenant Guillaume HAYE**, adjoint du chef CISM à compter du 01 septembre 2024, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

#### Affaires générales :

- les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement du CIS mixte (courriers courants, bordereaux d'envoi...) ;
- les ordres de mission toutes missions des agents du CIS mixte.

**Article 3** – La signature des pièces et actes indiqués au présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « pour le président et par délégation ».

**Article 4** – Le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compte de sa date de publication sur le site internet du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20240813-2024\_1477-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2024

Publication : 27/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir**

**7 rue Vincent Chevard  
28000 CHARTRES**